

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 36 du 25 juillet 2014**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte 13**

**CIRCULAIRE N° 0-6970-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL**  
relative au compte-rendu d'activité nautique des formations de la marine.

*Du 10 juin 2014*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « maintien en condition opérationnelle des éléments navals ».

**CIRCULAIRE N° 0-6970-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL relative au compte-rendu d'activité nautique des formations de la marine.**

*Du 10 juin 2014*

NOR D E F B 1 4 5 1 1 6 2 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Quatre annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 274/DEF/EMM/STN du 22 décembre 2006 (BOC N° 14 du 19 juin 2007, texte 58 ; BOEM 570-0.2.9) modifiée.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 570-0.2.9

*Référence de publication :* BOC n° 36 du 25 juillet 2014, texte 13.

---

1. Les formations de la marine, y compris celles de la gendarmerie maritime et des directions, mettant en œuvre des embarcations et du matériel flottant établissent chaque année, à la date du 1<sup>er</sup> mai, un compte-rendu d'activité nautique (CRAN) et de l'état de ce type de matériel, couvrant la période des douze mois précédents.

Ce compte-rendu d'activité nautique comprend deux parties :

- une lettre de présentation de forme libre comportant :
  - la synthèse du retour d'expérience fondée sur l'analyse de l'activité et les difficultés éventuellement rencontrées ;
  - une appréciation d'ensemble sur l'état des matériels, leur adaptation aux missions de l'unité et les remplacements à envisager avec les priorités souhaitées ;
- l'état détaillé du matériel des différents moyens portuaires et embarcations (sous la forme d'un tableau défini en annexe IV.) est saisi sur un support informatique préformaté. Les propositions de reports de retrait du service actif (RSA) sont à renseigner après rapprochement avec le service soutien de la flotte (SSF) dans le tableau de situation.

Les formations désignées en annexe III. - 1<sup>re</sup> section adressent directement leur compte-rendu au bureau chargé de mission des bâtiments de surface de la direction centrale du service de soutien de la flotte [DCSSF/chargé de mission bâtiments de surface (CMBS)].

Les formations désignées en annexe III. - 2<sup>e</sup> section adressent leur compte-rendu à l'autorité de synthèse précisée dans la première colonne. Cette dernière fait parvenir à DCSSF/CMBS, le compte-rendu d'activité nautique des unités relevant de son autorité pour le 1<sup>er</sup> juillet.

Les écoles expédient le compte-rendu d'activité nautique des formations de la marine au commandant de l'école navale et du groupe école du Poulmic (ALENAV) et à la direction du personnel militaire de la marine, bureau « formation » (DPMM/FORM).

La direction centrale du service de soutien de la flotte tient à jour la synthèse de l'état des moyens nautiques, engins et moyens portuaires au profit de l'état-major de la marine (EMM) et des différents gestionnaires de biens.

2. La circulaire n° 274/DEF/EMM/STN du 22 décembre 2006 modifiée, relative au compte rendu d'activité nautique des formations de la marine est abrogée.

3. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Louis-Michel GUILLAUME.

**ANNEXE I.  
NOMENCLATURE.**

1. « PETITS BÂTIMENTS ET ENGINs PORTUAIRES ».

[conforme à la directive annuelle ASA/RSA (admission au service actif/retrait du service actif) des petits bâtiments et engins portuaires].

REMORQUEURS ET POUSSEURS.		VEDETTES ET ENGINs DE SERVITUDE PORTUAIRES.	
Pousseurs de 4 tonnes	PS4	Vedette d'intervention de rade (marins pompiers)	
Pousseur de 6 tonnes	PS6	Vedette pilotine	
Pousseur sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) de 10 tonnes	PSNLE10	Vedette de servitudes diverses	
Remorqueur/pousseur de port de 10 tonnes	RP10	Vedette de surveillance radiologique	
Remorqueur côtier Voith-Schneider de 26 tonnes	RCVS26	Vedette de transport d'autorité	
Remorqueur portuaire et côtier de 50 tonnes	RPC50	Vedette de transport de passagers	
Remorqueur portuaire et côtier de 12 tonnes	RPC12	Barge à incendie de rade (marins pompiers)	
Remorqueur portuaire de 12 tonnes	RP12	Chaland automoteur releveur d'ancrage	
Remorqueur portuaire de 10 tonnes	RP10	Embarcation dédiée à la lutte contre la pollution maritime	
		Engin de manutention d'antennes écoute très basse fréquence (ETBF)	
		Engin pour plongeurs et/ou transport de matériels divers	
		Grue flottante automotrice	
		Ponton dock flottant	
		Ponton grue automoteur	
EMBARCATIONS SUPPORTS PLONGEURS.		EMBARCATIONS SUPPORTS DIVERSES MISSIONS.	
Embarcation pour l'évaluation et les essais d'équipements de plongée		Embarcation relève filets	
Vedette d'instruction pour plongeurs		Vedette dédiée à la surveillance maritime	
Vedette d'intervention pour plongeurs démineurs		Vedette de soutien aux activités aéronautiques	
		Vedette de soutien pour la sécurité nautique de champ de tir	
EMBARCATIONS DEDIEES À LA FORMATION MARITIME.		VEDETTES DE LA GENDARMERIE MARITIME.	
Embarcation d'instruction à 1 ligne d'arbres	EDI 1 LA	Vedette côtière de surveillance maritime	VCSM
Embarcation d'instruction à 2 lignes d'arbres	EDI 2 LA	Vedette de sûreté maritime et portuaire	VSMP
Embarcation d'instruction à 2 lignes d'arbres [bâtiment d'instruction à la manœuvre (BIM)]	EDI 2 LA	Vedette pour l'instruction	
Voilier			
ALLÈGES.		CITERNES.	
Chaland dépôt de munitions		Citerne inerte à carburéacteur, gazole et huile	CICGH
Chaland dépôt de matériel (couvert)		Citerne inerte à eau ou à eau distillée	CIE
Chaland porte-aéronefs		Citerne inerte à gazole	CIG
Chaland portant un groupe électrogène		Citerne inerte à eaux mazouteuses	CIEM
Charbonnière		Citerne inerte à eaux polluées	CIEP

## 2. DROME.

(conforme à la directive relative au plan d'allocation en drome et batellerie des formations de la marine actuellement en vigueur)

EMBARCATIONS DE DROME OPÉRATIONNELLE.		
Embarcation commando à usage multiple	ECUME	
Embarcation de drome opérationnelle	EDO	
Embarcation de drome opérationnelle de nouvelle génération	EDONG	
Embarcation de drome opérationnelle de protection	EDOP	
Embarcation très rapide pour commandos	ETRACO	
Jet multi-missions commandos	JMC	
EMBARCATIONS PNEUMATIQUES À MOTEUR HORS-BORD.		
Embarcation pneumatique pliable pour fusiliers marins et commandos, petit modèle	EPFUSCO - PM	
Embarcation pneumatique pliable pour fusiliers marins et commandos, grand modèle	EPFUSCO - GM	
Embarcation pneumatique semi-rigide pour opération de guerre des mines - chasseurs de mines tripartites et bâtiments base pour plongeurs démineurs	ESRGDM CMT/BBPD	
Embarcation pneumatique semi-rigide pour opération de guerre des mines - groupes plongeurs démineurs	ESRGDM GPD	
Embarcation pneumatique semi-rigide d'intervention motorisée des groupements de plongeurs démineurs	ESRI GPD	
Embarcation pneumatique semi-rigide d'intervention motorisée des brigades de surveillance du littoral de la gendarmerie nationale	ESRI BSL	
Embarcation pneumatique semi-rigide d'intervention motorisée « tender one » des brigades de gendarmerie maritimes	ESRI TO	
Embarcation pneumatique semi-rigide barre franche, petit modèle	ESRBF - PM	
Embarcation pneumatique semi rigide barre franche, grand modèle	ESRBF - GM	
Embarcation pneumatique semi-rigide à commande à distance, petit modèle	ESRCD - PM	
Embarcation pneumatique semi-rigide à commande à distance, grand modèle	ESRCD - GM	
Embarcation pneumatique spécifique pour propulseur sous-marin	ESPSM	
EMBARCATIONS DIVERSES.		
Canot	Canot	
Kayak monoplace	KM	
Kayak biplace pour fusiliers marins et commandos	KD	
Kayak duo stable pour commandos	KR	
Loup de mer	Loup de mer	
Voilier	Voilier	
Yole	Yole	
Youyou	Youyou	
PONTONS ET RAS.	COFFRES.	
Ponton	Coffre 1re grandeur	
Ras	Coffre 2e grandeur	
Ras à étages	Coffre 3e grandeur	
Ras à peinture	Coffre 4e grandeur	
Ras à peinture à étages	Coffre 4e grandeur installation nucléaire de base secrète (INBS)	
Ras composite	Coffre 5e grandeur	
Ras débordoir	Coffre grand bâtiment	
Ras débordoir alu de type Marina	Coffre moyen bâtiment	
Ras débordoir composé VR sous - marin	Coffre nouvelle génération	
Ras débordoir porte-avions	REMORQUES.	BERS.
Ras de poste embossage		

Ras de poste embossage composé VR	Remorque manuelle GM	Ber fixe pour ESR grand modèle
Ras entrée au bassin porte-avions	Remorque routière PM	Ber fixe pour ETRACO
Ras pour engin remonte filet (ERF)	Remorque routière GM	Ber interface pour ETRACO sur frégate de surveillance (FS) et frégate type la fayette (FLF)
Ras Marnant	Remorque routière pour ACOUPA	Ber roulant pour ESR grand modèle
Ras porte-avions	Remorque routière pour ECUME	Ber roulant pour ETRACO
Ras de poste d'embossage	Remorque routière pour ESRCB GM	Ber roulant pour ECUME
Ras sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE)	Remorque routière pour ETRACO	
	Remorque routière pour EDOP	
	Remorque routière pour GRAJE	
	Remorque routière pour Kayak	

**ANNEXE II.  
DURÉE DE VIE DES ENGINS ET MOYENS PORTUAIRES.**

Les durées de vie doivent être considérées comme des moyennes ; la programmation du renouvellement des matériels est fondée sur ces durées.

L'entretien doit être programmé en conséquence par les autorités détentrices et les SSF locaux et organismes militaires de soutien.

TYPE DE MATÉRIEL.	DURÉE DE VIE MOYENNE.
Embarcations pneumatiques	8 à 15 ans
Motopropulseurs	10 ans
Youyou, embarcations à voile et à avirons	15 ans
Vedette d'intervention de rade (marins pompiers) Vedette pilotine Vedette de servitude diverses Vedette de surveillance radiologique	20 ans
Vedette d'instruction pour plongeurs Vedette d'intervention pour plongeurs démineurs	25 ans
Chaland automoteur releveur d'ancrage Tous RAS, pontons normalisés ou non (1) Vedette de transport de passagers	30 ans
Chaland dépôt de munitions Chaland dépôt de matériel (couvert) Chaland porte-aéronefs Chaland portant un groupe électrogène Charbonnière Citerne inerte à carburéacteur, gazole et huile Citerne inerte à eau ou à eau distillée Citerne inerte à gazole	40 ans
Citerne inerte à eaux mazouteuses Citerne inerte à eaux polluées	50 ans
Tous coffres	60 ans

---

(1) Ajouter 10 ans pour les RAS en CVR et en béton.

**ANNEXE III.**  
**RÉPARTITION DES UNITÉS EN FONCTION DU DESTINATAIRE DU COMPTE-RENDU**  
**D'ACTIVITÉ NAUTIQUE.**

**1. UNITÉS CONCERNÉES PAR LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ NAUTIQUE - 1RE SECTION.**

AUTORITÉ.	FORMATIONS.
DCSSF	Base navale de l'Adour Commandement de la marine à Ajaccio Groupe océanographique de l'Atlantique (GOA) Groupe hydrographique de l'Atlantique (GHA) Base navale d'Abu-dhabi Base navale de Dégrad-des-Cannes Base navale de Fort-de-France Base navale de Nouméa Base navale de Port-des-Galets Base navale de Papeete Élément de base navale de Mayotte Station navale de Dakar Unité marine de Djibouti Mission océanographique du Pacifique, base hydrographique de Nouvelle-Calédonie (MOP/BHNC) Mission océanographique du Pacifique, base hydrographique de Polynésie française (MOP/BHPF)

**2. UNITÉS CONCERNÉES PAR LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ NAUTIQUE - 2E SECTION.**

AUTORITÉ DE SYNTHÈSE.	FORMATIONS.
Commandement de la gendarmerie maritime	Groupement de la gendarmerie maritime de Brest Groupement de la gendarmerie maritime de Cherbourg Groupement de la gendarmerie maritime de Toulon Centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM) Unités navigantes d'outre-mer
Base navale de Brest	Service des moyens portuaires (SMP) Marins pompiers de Brest
Base navale de Toulon	Service des moyens portuaires (SMP) Marins pompiers de Toulon
Base navale de Cherbourg	Service des moyens portuaires (SMP) Marins pompiers de Cherbourg
École navale et le groupe écoles du Poulmic (EN/GEP)	Écoles et centres de formation
Amiral commandant la force de l'aéronautique navale	Bases aéronautiques navales (BAN)
Amiral commandant la force d'action navale	Bâtiments de surface Groupements des plongeurs démineurs (GPD) Flottilles amphibies (FLOPHIB) Cellule plongée humaine et d'intervention sous la mer (CEPHISMER)
Amiral commandant la force océanique stratégique	Commandement de la base de l'Île Longue (COMILO) Commandement de l'escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (COMESNA) Commandement de l'escadrille des sous-marins nucléaires lanceur d'engins (COMESNLE)
Amiral commandant les fusiliers marins et commandos	Base des fusiliers marins et des commandos (BASEFUSCO) Commando Hubert (CDO HUBERT) Groupement des fusiliers marins de Brest (GFM BREST)



Groupement des fusiliers marins de Toulon (GFM TOULON)

Compagnie des fusiliers marins de Cherbourg (CIFUSIL CHERBOURG)

Compagnie des fusiliers marins de l'Île Longue (CIFUSIL ÎLE LONGUE)

ANNEXE IV.  
**TABLEAU GÉNÉRIQUE DES MATÉRIELS.**

## TABLEAU GÉNÉRIQUE DES MATÉRIELS.

À adapter selon la catégorie de matériel

Unité :  
XXXX

CRAN      année

Port.	Unité.	Type et/ou marque.	Nom de baptême.	Numéro de coque ou de série.	Dimensions (m) et/ou puissance (cv).	Poids à lège (tonnes) ou <sup>(3)</sup> .	Date ASA.	Année RSA initiale.	Année RSA proposée.	État.	IA.	Situation.	HMA / HDMT.	Moyen de mise à l'eau.			Observations.	
														Type.	CMU (daN).	État.		
		(1)		(2a-b)	L x l x h (tirant d'eau à lège)		jj/mm/aa				(4)	(5)		(6)			(4)	(7)

- (1) Pour tous les matériels, renseigner en respectant la nomenclature donnée en annexe II. :
- nomenclature « petits bâtiments et engins portuaires » : remorqueur et pousseur, vedette de servitude portuaire, embarcations (supports plongeurs - supports diverses missions - dédiées à la formation maritime), vedette de la gendarmerie maritime, citerne et allège ;
  - nomenclature « drôme et batellerie » : embarcation de drôme opérationnelle, embarcation sans moteur ou à moteur(s) hors-bord, ponton, ras, coffre, remorque et ber.
- (2a) Pour les moteurs hors-bord, indiquer le numéro de série complet.
- (2b) Pour les ras et coffres, indiquer le numéro.
- (3) Pour les remorques, indiquer le poids total roulant autorisé (PTRA) et le poids total autorisé en charge (PTAC). Pour les bers hydrauliques indiquer la charge maximale utile (CMU).
- (4) Respecter la nomenclature suivante : TB - Très Bon/B - Bon/M - Moyen/P - Passable/I - Irrécupérable (à déclasser).
- (5) Inscrire le nombre de journées d'arrêts pour indisponibilité sur aléa (IA) de l'année sans tenir compte de la catégorie de l'avarie.
- (6) Pour tous les matériels (sauf remorques, ras et coffres), indiquer les heures de marche de l'année (HMA) et les heures de marche totales (HDMT) du moteur de l'engin.  
En cas de remplacement du moteur, indiquer les heures de marche du nouveau moteur en précisant dans la colonne « Observations » la date de mise en place du nouveau moteur.
- (7) Pour tous les matériels, indiquer toute information jugée utile.  
Pour les embarcations pneumatiques à moteurs hors-bord, indiquer : barre franche ou commande depuis console centrale (dite « commande à distance »).